

Trouver un logement dans les Côtes d'Armor

Voici quelques conseils pour vous aider à trouver un logement dans les Côtes d'Armor

1/ Logement social

Vous pouvez vérifier votre éligibilité sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr.

Votre Demande est ensuite à remplir sur le site www.demandelogement22.fr

Une fois votre demande effectuée vous pouvez consulter les sites internet des bailleurs sociaux correspondants à votre demande afin de postuler à des logements en ligne. N'hésitez pas à les relancer régulièrement. Voici la liste des bailleurs sociaux dans les Côtes d'Armor

Les bailleurs sociaux

Côtes d'Armor Habitat

www.cotesdarmorhabitat.com

Siège social

6 rue des Lys
22440 Ploufragan
Tél. 02 96 94 12 41

Agence de Lannion

21 boulevard d'Armor
22300 Lannion
Tél. 02 96 48 87 60

Agence Terre et Mer

26 place du Champ de Foire
22400 Lamballe
Tél. 02 56 40 00 13

Terre et Baie Habitat

www.terreetbaie-habitat.fr

17 rue Parmentier – BP 405
22004 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. 02 96 62 20 90

Armorique Habitat

www.armorique-habitat.fr

Agence de Plérin

Europarc – Rue Robert Schuman
29190 Plérin
Tél. 02 96 79 70 91



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Secrétariat
général

La Rance

www.larance.fr

31 boulevard des Talards – BP 1
35401 Saint-Malo Cedex
Tél. 02 99 40 02 20

Néotoa

contact@neotoa.fr

14 boulevard de l'Europe – CS 61017
22101 Dinan Cedex
Tél. 02 96 87 15 15

Guingamp Habitat

www.guingamp-habitat.com

38 rue des Salles
22200 Guingamp
Tél. 02 96 40 62 30

BSB Les Foyers

www.sahlm-lesfoyers.com

4 rue des lycéens martyrs – BP 104
22001 Saint-Brieuc Cedex
Tél. 02 96 62 00 22

Loudeac Communauté Bretagne Centre

www.loudeac-communaute.bzh

4-6 boulevard de la Gare – BP 246
22602 LOUDEAC
Tél. 02 96 66 09 09

Action Logement Services

Si votre conjoint(e)s est salarié(e) d'une entreprise du secteur privé, prenez contact avec l'organisme suivant :

Action Logement Services

5 place de la liberté
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 68 92 12

Comment bénéficier des logements sociaux destinés aux fonctionnaires de l'état ?

Si vous êtes titulaire , contractuel en CDD de droit public de plus de 1 an, contractuel en CDI de droit public ; fonctionnaire en détachement de plus de 1 an , le service social peut alors solliciter les quotas préfectoraux pour bénéficier des logements destinés aux fonctionnaires de l'état. Dans ce cas merci de transmettre à l'adresse actionsociale.22@finances.gouv.fr les documents suivants :

- Votre demande de logement social comportant le numéro unique d'identification
- Une fiche de salaire
- Votre document d'affectation dans le département si vous venez d'être affecté ou muté.

2/ Logement dans le domaine privé

Vous pouvez contacter les agences proches du lieu souhaité pour voir s'ils possèdent un bien correspondant à vos attentes. Beaucoup de Notaires proposent également des biens à la location, pensez-y .

Vous pouvez également faire des recherches sur internet :

Le bon coin regroupe des annonces des particuliers et professionnels : www.leboncoin.fr

D'autres sites utiles assez présent dans les Cotes d'Armor :

www.ouestfrance-immo.com

www.logic-immo.com

www.seloger.com

Pour les moins de 30 ans :

Si vous avez moins de 30 ans, l'association SILLAGE à saint Briec peut vous aider dans vos démarches

**C'est Un lieu d'accueil et d'accompagnement des jeunes en matière de logement qui se situe au 12, boulevard Clémenceau à Saint-Briec
tél 02 96 33 96 96**

Vous y trouverez des informations et pourrez bénéficier d'un accompagnement sur les solutions logements existantes et autres sujets en matière de logement.

3/ En attendant

Vous venez d'être récemment affecté dans les Côtes d'Armor, vous n'avez pas trouvé de logement ou vous souhaitez dans un premier temps bénéficier d'une location saisonnière pour vous permettre de trouver un logement une fois sur place.

Le service social en lien avec la préfecture dispose d'une convention avec les Gites de France qui vous permet la prise en charge d'un Gite à hauteur de 50 % pour une durée de 1 mois hors taxe de séjour et frais de dossier. La prise en charge des 50% est basée sur le gite le moins élevé correspondant à votre demande dans la limite des crédits et disponibilité car attention en période estivale, le département des Cotes d'Armor est une destination très prisée.

Pour bénéficier de ce dispositif, veuillez contacter :

Assistante de service social du personnel

Sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail

Bureau Santé, Sécurité et Conditions de Travail SRH3B

Département des Cotes d'Armor
8 place du 74eme RIT 22000 Saint Brieuc

Tél : 02.96.68.15.06 – 06 .20.99.31.07